



**SECTION**



**DSFiPE**

## COMPTE-RENDU DU CSAL<sup>1</sup> RÉUNI EN FORMATION SPÉCIALISÉE<sup>2</sup> DU 4 JUILLET 2023

### Participants

- x Direction (directrice, directeur adjoint, responsables de pôle, assistante de prévention – AP)
- x Inspecteur santé sécurité au travail – ISST
- x Animatrice de la politique ministérielle de prévention – APMP
- x Infirmière de santé au travail – IST
- x Organisations syndicales

### Préambule

Dans leurs liminaires, les OS ont notamment évoqué :

- les revendications relatives au régime indemnitaire spécifique à la DSFiPE ;
- le service PC – absence prolongée de la chef de service dans une période de bascule d’applicatif ;
- le contexte sécuritaire.

Sur l’aspect sécuritaire, la Direction accepte de compenser les heures non effectuées en raison d’un départ imposé à 17h le vendredi 30 juin.

Pour les PC, la Direction a expliqué que le service faisait l’objet d’un suivi particulier, et que le responsable de la division Pensions ferait l’intérim de la responsable – il n’est pas question à ce stade de positionner un autre cadre A dans le service.

Une proposition va par ailleurs être faite pour le déménagement du service PC au 2ème étage.

1 CSAL : comité Social d’Administration Local, instance qui remplace l’ex-Comité Technique Local (CTL)

2 La FS remplace le CHSCT

Enfin, la question de faire reprendre les appels par le centre de Mayenne va être étudiée.

La réfection des sols des parties communes a par ailleurs été abordée. De l’amiante ayant été repérée dans la colle des nez de marches des escaliers, un devis va devoir être réalisé en vue de s’assurer que les travaux prévus restent dans le cadre budgétaire alloué.

Sur le chantier des ouvrants, les repérages préalables d’amiante ont généré de nombreux échanges avec la DG (SPIB-2C) et l’ISST ; les résultats doivent être rendus pour le 14 juillet.

Interrogée sur la façon dont les choses allaient s’organiser sur la rotation des bureaux et le passage des matériaux, la Direction a indiqué que tout n’était pas encore décidé, et qu’une commission immobilière était à venir.

### Ordre du jour

#### 1. Approbation du PV de la FS du 31/05/2023

Le PV a été approuvé (4 « pour », 1 « abstention »).

#### 2. Présentation du DUERP-PAP (pour avis)

La Direction propose de reconduire l’offre de l’AP pour l’année à venir sur l’exercice du DUERP. Les syndicats préfèrent laisser le choix aux services de se faire accompagner ou non dans cette démarche.

Il est par ailleurs fait remarquer qu’aucun risque n’est coté « A » (risque maximal), ce qui peut apparaître comme une coïncidence favorable à la Direction. Des échanges ont ainsi eu lieu sur la cotation, et la Direction a insisté sur le fait que l’équipe d’un service reste maître de la cotation d’un risque donné, l’AP ne faisant que des propositions à l’issue des réunions.

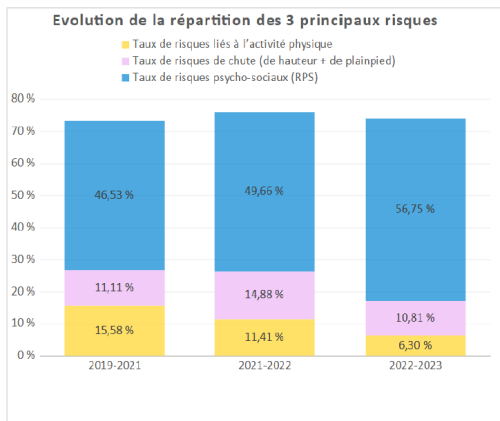
L’ISST réexplique par ailleurs à quel point il est parfois difficile de coter les risques, et propose d’intervenir auprès des responsables de service sur

le contexte et la méthode lors de l'ouverture du DUERP 2024.

Il est demandé à la Direction les raisons de l'absence de la mention d'amiante dans le PAP, alors que, par exemple, le risque est mentionné dans le DUERP du BIL.

Il a en réponse été proposé de former la nouvelle responsable du BIL ainsi que les RDS intéressés à une sensibilisation du risque amiante, étant de plus précisé que le risque lié aux travaux, déjà bien pris en compte, n'avait pas à figurer dans le PAP.

Il est remarqué que les risques psychosociaux représentent plus de la moitié de tous les risques cotés.



Les syndicats interpellent la Direction sur les risques liés à la perte de sens du travail : mise en place du TAAP, et son inadéquation au profil de la DSFIPE, mise en place des AD.

La Direction répond que le réglage du TAAP est difficile à faire, et qu'il est forcément à l'échelle de toute la Direction (donc mêmes paramètres pour DD, DICOM et SFACT).

Un bilan national sur le TAAP doit être produit prochainement.

Un axe pour contourner les limites du TAAP est de davantage travailler sur le contrôle a posteriori (inscrit au PDCI), des réflexions sont à approfondir. L'ISST souligne un besoin renforcé de formations continues.

La Direction est également interrogée sur le risque 5, et les « travaux CR/SCB », mais indique seulement que les réflexions sont toujours en cours.

### 3. Examen et suivi du budget (pour avis)

La médecine de prévention avait donné un avis défavorable à l'achat de ballons ergonomiques.

Les syndicats estiment que l'achat d'un ballon présente plus d'avantages potentiels que d'inconvénients. Un ballon avec socle sera donc commandé.

Les devis des prescriptions médicales sont ensuite présentés (fiche > 1 500 euros), et sont validés (5 « pour »).

Les discussions s'orientent ensuite sur le plan de renouvellement des fauteuils, le modèle « Keno » étant retenu, notamment sur les conseils de l'IST.

Les syndicats sont d'accord sur l'idée d'un cofinancement par le budget de la FS, le taux de prise en charge restant à déterminer.

Un état des lieux de l'ensemble des fauteuils est à venir.

De même, pour les ventilateurs, un cofinancement est possible sur le principe, et un recensement doit également être effectué.

L'accord des syndicats a également été donné sur les formations proposées, déjà discutées lors d'un GT du 15 juin.

### 4. Examen du registre SST, fiches de signalement et accidents du travail

Une collègue a chuté dans les escaliers en descendant au rez-de-chaussée bas.

La Direction est allée sur les lieux mais n'a pas constaté de défaut matériel particulier à corriger.

## 5. Calendrier de réunions pour 2023

Les FS se tiendront le mardi ou le jeudi, à compter de 9h30, comme demandé par les syndicats.

Il est proposé à cette occasion d'envisager des réunions en distancielles pour les sujets de moindre importance.

## 6. Questions diverses

### a) Tableau des données sociales

Interpellée sur la façon dont elle gère les informations relatives aux écrêtements et au jours mis sur le CET, la Direction assure qu'elle suit ces dossiers de près – mais en fait se contente de relancer les personnes concernées pour qu'elles posent des journées de récupération, ce qui ne traite pas du tout le fond du problème.

Il est proposé que l'AP reçoive en entretien les agents qui ont des écrêtements réguliers, ce qui paraît effectivement un complément utile aux simples relances de la Direction.

### b) Wifi dans la salle de réunion

Il est demandé à ce que le wifi soit accessible dans la salle de réunion, afin de ne pas avoir à recourir aux téléphones personnels pour se connecter.

L'idée sera étudiée par la Direction.

